

**EDUCATION-ÉCOLE-COLLECTIVITÉS**

Le département des Alpes-Maritimes met en place une "école des parents"  
22/01/2010 15:50:36 GMT+01:00

**NICE, 22 jan 2010 (AFP)** - Le conseil général des Alpes-Maritimes a annoncé vendredi la mise en place d'une "école des parents" destinée à guider les parents qui en ressentiraient le besoin dans le labyrinthe scolaire.

"C'est une expérience unique en France", a indiqué à l'AFP le président UMP du Conseil général Eric Ciotti, qui a également annoncé la signature dans les prochains mois d'une centaine de "contrats de responsabilité parentale" (CRP), imposant un suivi aux familles dont les enfants sont en situation d'abstentisme scolaire.

La conclusion des CRP met en oeuvre une loi de mars 2006 qui était restée jusqu'à présent lettre morte.

M. Ciotti a annoncé que onze CRP avaient déjà été signés dans le département avec "des résultats très favorables", huit élèves sur onze étant retournés à l'école alors qu'ils étaient auparavant en situation d'abstentisme grave.

Les CRP prévoient un "accompagnement social" pour soutenir les parents qui seraient défailants dans l'exercice de leur responsabilité et, en ultime ressort, en cas de refus réitéré des parents de collaborer, la suspension des allocations familiales.

"L'école des parents", qui fait pendant au CRP, prévoit que des enseignants et travailleurs sociaux assistent les parents dans l'apprentissage de la vie scolaire, en leur faisant connaître, par exemple, le règlement de l'école, son fonctionnement, et, éventuellement, en les aidant par des cours d'alphabétisation.

"Il s'agit souvent de familles en détresse qui n'arrivent plus à assumer leur responsabilité parentale. Nous voulons leur donner les outils qu'elles n'ont pas", a indiqué M. Ciotti.

Un protocole pour la mise en place de cette école des parents a été signé vendredi entre le conseil général et le ministère de l'Éducation nationale. M. Ciotti souhaite que les premières sessions de l'école se tiennent mi-février.

hec/lch/jmg